



## Gun Wash

### Recochem Inc.

Version Num: 4.5

Fiche de données de sécurité selon les exigences du SIMDUT 2015

Date d'émission: 02/27/2024

Date d'impression: 02/27/2024

S.GHS.CAN.FR

#### SECTION 1 Identification

##### Identificateur de produit

Nom du produit	Gun Wash
Synonymes	53-388X48
Nom d'expédition	LIQUIDE INFLAMMABLE, TOXIQUE, N.S.A. acetone, methanol
Autres moyens d'identification	Pas Disponible

##### Utilisation recommandée de la substance chimique et les restrictions sur l'utilisation

Utilisations identifiées pertinentes	Utilisé selon les instructions du fabricant.
--------------------------------------	--

##### Nom, adresse et numéro de téléphone du fabricant du produit chimique, importateur et autre partie responsable

Nom commercial de l'entreprise	Recochem Inc.
Adresse	8725 Holgate Crescent, Milton Ontario Canada
Téléphone	1-800-361-6030 (Monday-Friday, 9 AM to - 5 PM)
Fax	Pas Disponible
Site Internet	<a href="http://recochem.com">recochem.com</a>
Courriel	sds@recochem.com

##### Numéros de téléphone d'urgence

Association / Organisation	POISON CONTROL/ANTIPOISON (24 heures/hours):
Numéro de téléphone d'appel d'urgence	Alberta 1-800-332-1414 British Columbia 1-800-567-8911 Manitoba 1-855-776-4766 New Brunswick 911 Newfoundland and Labrador 1-866-727-1110 Northwest Territories 1-800-332-1414 Nova Scotia and Prince Edward Island 1-800-565-8161, 1-800-332-1414 or 911
Autres numéros de téléphone d'urgence	Nunavut 1-800-268-9017 Ontario 1-800-268-9017 Quebec 1-800-463-5060 Saskatchewan 1-866-454-1212 Yukon Territory 867-393-8700 United States 1-800-222-1222

#### SECTION 2 Identification des dangers

##### Classification de la substance ou du mélange

Classification	Liquides inflammables, catégorie de danger 2, Toxicité aiguë (par voie orale), catégories de danger 4, Toxicité aiguë (par voie cutanée), catégories de danger 3, Lésions oculaires graves/irritation oculaire, catégorie de danger 2A, Toxicité aiguë (par inhalation), catégories de danger 3, Toxicité spécifique pour certains organes cibles - Exposition unique, catégorie de danger 3, Effets narcotiques, Toxicité pour la reproduction catégorie 1B, Toxicité spécifique pour certains organes cibles — Exposition unique, catégorie de danger 1
----------------	---

##### Éléments d'étiquetage

Pictogramme(s) de danger	
--------------------------	--

Mention d'avertissement	<b>Danger</b>
-------------------------	---------------

##### Déclaration(s) sur les risques

H225	Liquide et vapeurs très inflammables.
H302	Nocif en cas d'ingestion.
H311	Toxique par contact cutané.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H331	Toxique par inhalation.

## Gun Wash

H336	Peut provoquer somnolence ou vertiges.
H360	Peut nuire à la fertilité ou au fœtus.
H370	Risque avéré d'effets graves pour les organes . (système digestif, reins, système nerveux, système respiratoire, peau, Optic) (Oral, cutanée, inhalation)

**Danger physique et risque pour la santé non classé ailleurs**

N'est pas applicable

**Déclarations de Sécurité: Prévention**

P201	Se procurer les instructions avant utilisation.
P210	Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.
P260	Ne pas respirer les brouillards/vapeurs/aérosols.
P271	Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.
P280	Porter des gants de protection, des vêtements de protection, un équipement de protection des yeux et du visage.
P240	Mise à la terre et liaison équipotentielle du récipient et du matériel de réception.
P241	Utiliser du matériel électrique/de ventilation/d'éclairage/ intrinsèquement sûr antidéflagrant.
P242	Utiliser des outils ne produisant pas d'étincelles.
P243	Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques.
P270	Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant le produit.
P264	Se laver tout le corps extérieur exposé soigneusement après manipulation.

**Déclarations de Sécurité: Réponse**

P308+P311	EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin/ un secouriste
P370+P378	En cas d'incendie: Utiliser une mousse résistant à l'alcool ou une mousse de protéines normale pour l'extinction.
P302+P352	EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau.
P305+P351+P338	EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P304+P340	EN CAS D'INHALATION: Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.
P337+P313	Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin
P361+P364	Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.
P301+P312	EN CAS D'INGESTION: Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin/ un secouriste /en cas de malaise.
P303+P361+P353	EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau [ou se doucher].
P330	Rincer la bouche.

**Déclarations de Sécurité: Stockage**

P403+P235	Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais.
P405	Garder sous clef.

**Déclarations de Sécurité: Élimination**

P501	Éliminer le contenu/récipient dans un centre de collecte des déchets dangereux ou spéciaux autorisé conformément à toute réglementation locale.
------	---

**SECTION 3 Composition/informations sur les composants****Substances**

Voir la section ci-dessous pour la composition des mélanges

**Mélanges**

Numéro CAS	%[poids]	Nom
67-64-1*	65-85	<u>acetone</u>
540-88-5	5-10	<u>ACÉTATE DE BUTYLE TERTIAIRE</u>
67-56-1	10-30	<u>méthanol</u>

**SECTION 4 Premiers secours****Description des premiers secours**

Contact avec les yeux	<p>Si ce produit entre en contact avec les yeux :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Maintenir immédiatement les yeux ouverts et laver de manière continue pendant au moins 15 minutes avec de l'eau claire.</li> <li>▶ S'assurer de la complète irrigation des yeux en conservant les paupières ouvertes et loin des yeux et en bougeant les paupières en soulevant occasionnellement les paupières hautes et basses.</li> <li>▶ Transporter sans délai à l'hôpital ou chez un docteur.</li> <li>▶ Des lentilles de contact ne doivent être retirées que par une personne formée.</li> </ul>
-----------------------	---

## Gun Wash

<b>Contact avec la peau</b>	<p>Si le produit entre en contact avec la peau:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Rapidement mais gentiment, retirer le produit de la peau avec un vêtement propre et sec.</li> <li>▶ Retirer immédiatement tous les vêtements contaminés, chaussures incluses.</li> <li>▶ Laver les zones affectées avec de l'eau (et du savon si disponible) pendant au moins 15 minutes.</li> <li>▶ transporter à l'hôpital ou chez un docteur.</li> </ul>
<b>Inhalation</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▶ En cas d'inhalation de vapeurs, d'aérosols ou de produits de combustion, déplacer la personne affectée vers un endroit bien aéré.</li> <li>▶ Coucher le patient sur le sol. Conserver-le au chaud et lui permettre de se reposer.</li> <li>▶ Les prothèses telles que les fausses dents, qui pourraient bloquer les voies respiratoires, doivent être retirées si possible avant d'entamer les procédures de premiers soins.</li> <li>▶ Si disponible, administrer de l'oxygène médical par une personne formée. Si la respiration est faible ou est stoppée, s'assurer que les voies respiratoires sont dégagées et entamer une réanimation, de préférence à l'aide d'un appareil respiratoire autonome à demande de valve, un masque avec ballonnet et valve ou un masque de poche comme appris. Réaliser une RCP si nécessaire.</li> <li>▶ Transporter sans délai à l'hôpital ou chez un docteur.</li> </ul>
<b>Ingestion</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▶ <b>Si avalé, NE PAS faire vomir.</b></li> <li>▶ Si un vomissement apparaît, pencher le patient vers l'avant ou le placer sur le côté droit (position tête-basse si possible) pour maintenir les voies respiratoires ouvertes et prévenir une aspiration.</li> <li>▶ Suivre le patient avec attention.</li> <li>▶ Ne jamais donner de liquide à une personne présentant des signes d'endormissements ou avec une conscience réduite ; i.e. devenant inconscient.</li> <li>▶ Donner de l'eau pour rincer la bouche puis fournir lentement du liquide et autant que la victime peut confortablement en absorber.</li> <li>▶ Rechercher un avis médical.</li> </ul> <p>Eviter de donner du lait ou de l'huile. Eviter de donner de l'alcool.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Si un vomissement spontané semble imminent ou survient, maintenir la tête du patient vers le bas, plus bas que ses hanches afin d'éviter une aspiration possible du vomit.</li> </ul>

**Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**

Tout produit aspiré durant un vomissement peut provoquer un dommage aux poumons. En conséquence, les vomissements ne doivent pas être induits mécaniquement ou pharmacologiquement. Les moyens mécaniques doivent être utilisés s'il est considéré comme nécessaire pour vider le contenu de l'estomac; ceci inclut un lavage gastrique après une intubation endotrachéale. Si un vomissement spontané est survenu après l'ingestion, le patient doit être contrôlé pour des difficultés pulmonaires, car des effets négatifs de l'aspiration dans les poumons peuvent être retardés jusqu'à 48 heures.

Pour des expositions aiguës ou répétées de courte durée au méthanol:

- ▶ La toxicité résulte d'une accumulation d'acide formique / formaldéhyde.
- ▶ Les signes cliniques sont habituellement limités au CNS, aux yeux et aux voies gastro-intestinales. Une acidose métabolique sévère peut produire une dyspnée et des effets systémiques profonds qui peuvent devenir réfractaires. Tous les patients symptomatiques devraient avoir une mesure de leur pH artériel. Evaluer les voies respiratoires, la respiration et la circulation.
- ▶ Stabiliser des patients obnubilés en donnant de la naloxone, du glucose et de la thiamine.
- ▶ Décontaminer avec de l'Ipéca ou un lavage pour les patients présentés plus de 2 heures après l'ingestion. Le charbon n'absorbe pas bien ; l'utilité d'un purgatif n'est pas établie.
- ▶ Une diurèse forcée n'est pas efficace ; une hémodialyse est recommandée quand les niveaux des pics de méthanol excèdent 50 mg/dL (ceci correspond à des niveaux de bicarbonate sérique inférieurs à 18 meq/L).
- ▶ L'éthanol, maintenue à des niveaux entre 100 et 150 mg/dL, inhibe la formation de métabolites toxiques et peut être indiqué quand les niveaux des pics de méthanol excèdent 20 mg.dL. Une solution intraveineuse d'éthanol dans du D5W est optimale.
- ▶ L'acide folique peut augmenter l'élimination oxydante de l'acide formique. Le 4-méthylpyrazole peut être un ajout efficace dans le traitement. Le 8-phénytoïne peut être préférable au diazépam pour contrôler une crise.

[Ellenhorn Barceloux: Medical Toxicology]

**INDEX D'EXPOSITION BIOLOGIQUE - IEB**

Déterminant	Index	Durée du test	Commentaires
1. Méthanol dans les urines	15 mg/l	Fin de la période	B, NS
2. Acide formique dans les urines	80 mg/gm créatinine	Avant la période à la fin de la semaine de travail	B, NS

B : Les niveaux de fond apparaissent chez les spécimens collectés à partir de sujets **NON** exposés.

NS : Déterminant non-spécifique ; également observé après une exposition à d'autres produits.

pour les esters simples:

**TRAITEMENT DE BASE**

- ▶ Etablir des voies respiratoires notables avec succion si nécessaire.
- ▶ Surveiller les signes d'insuffisance respiratoire et assister la ventilation si nécessaire.
- ▶ Administrer de l'oxygène par un masque avec non-retour à de 10 à 15 l/min.
- ▶ Surveiller et traiter, quand nécessaire, contre un choc.
- ▶ Surveiller et traiter, quand nécessaire, contre un œdème pulmonaire.
- ▶ **NE PAS utiliser d'émétiques.** Quand une ingestion est suspectée, rincer la bouche et donner jusqu'à 200 ml d'eau (5 ml/kg recommandé) pour la dilution quand le patient est capable d'avaler, possède un fort réflexe pharyngé et ne bave pas.
- ▶ Fournir du charbon activé.

**TRAITEMENT AVANCE**

- ▶ Envisager une intubation orotrachéale ou nasotrachéale pour un contrôle des voies respiratoires chez un patient inconscient ou chez qui un arrêt respiratoire est apparu.
- ▶ Une ventilation à pression positive à l'aide d'un masque avec valve peut s'avérer utile.
- ▶ Surveiller et traiter, quand nécessaire, contre l'arythmie.
- ▶ Débuter un IV D5W TKO. Si des signes d'hypovolémie sont présents, utiliser une solution lactée Ringers. Une surcharge de fluide peut créer des complications.
- ▶ La thérapie avec drogue doit être envisagée pour un œdème pulmonaire.
- ▶ Une hypotension avec des signes d'hypovolémie nécessite l'administration précautionneuse de fluides. Une surcharge de fluide peut créer des complications.
- ▶ Traiter les crises avec du diazépam.
- ▶ Le chlorhydrate de proparacaine doit être utilisé pour aider l'irrigation des yeux.

**SERVICE D'URGENCE**

- ▶ Des analyses de laboratoires avec hémogramme, sérum électrolytique, BUN, créatine, glucose, analyse d'urine, base pour un sérum glutamo-oxaloacétique transaminase (ALT et AST), calcium, phosphore et magnésium, peuvent aider à établir régime du traitement. D'autres analyses utiles incluent clearance osmolaire et anionique, gaz des artères (ABG), radiographies de la poitrine électrocardiogramme.
- ▶ Une ventilation assistée avec une pression positive en fin d'expiration (PEEP) peut être nécessaire pour une blessure parenchymale aiguë ou un syndrome de détresse respiratoire chez l'adulte.
- ▶ Consulter un toxicologue si nécessaire.

BRONSTEIN, A.C. and CURRANCE, P.L. EMERGENCY CARE FOR HAZARDOUS MATERIALS EXPOSURE: 2nd Ed. 1994

## Gun Wash

## SECTION 5 Mesures de lutte contre l'incendie

## Moyens d'extinction

- ▶ Mousse stable face à l'alcool.
- ▶ Poudre chimique sèche.
- ▶ BCF (si la législation le permet).
- ▶ Dioxyde de carbone.
- ▶ Spray ou brouillard d'eau - Feux importants uniquement.

## Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Incompatibilité au feu	Évitez la contamination avec des agents oxydants, c'est-à-dire des nitrates, des acides oxydants, des agents de blanchiment au chlore, du chlore de piscine, etc., car une inflammation peut en résulter
------------------------	--

## Équipement de protection spécial et précautions particulières pour les pompiers

Lutte Incendie	<ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Appelez les pompiers et indiquez-leur le lieu et la nature du risque.</li> <li>▶ Mettez un appareil respiratoire et des gants de protection conçus pour lutter contre le feu.</li> <li>▶ Empêcher, par tous les moyens disponibles, que les déversements ne pénètrent dans les égouts ou les cours d'eau.</li> <li>▶ Utilisez des procédures de lutte contre l'incendie adaptées à la zone environnante.</li> <li>▶ <b>NE PAS</b> s'approcher des contenants soupçonnés d'être chauds.</li> <li>▶ Refroidir les contenants exposés au feu avec de l'eau pulvérisée à partir d'un endroit protégé.</li> <li>▶ Si cela est sécuritaire, retirez les conteneurs de la trajectoire du feu.</li> <li>▶ L'équipement devrait être décontaminé minutieusement après son utilisation.</li> </ul>
Risque D'Incendie/Explosion	dioxyde de carbone (CO2) formaldéhyde d'autres produits de pyrolyse typiques de la combustion des matières organiques. Peut émettre des fumées toxiques.

## SECTION 6 Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

## Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Voir l'article 8

## Précautions pour la protection de l'environnement

Voir section 12

## Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Eclaboussures Mineures	<ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Éliminez toutes les sources d'incendie.</li> <li>▶ Nettoyez tout de suite tous les écoulements.</li> <li>▶ Évitez de respirer les vapeurs et le contact avec la peau et les yeux.</li> <li>▶ Contrôlez le contact de votre corps en portant un équipement de protection.</li> <li>▶ Contenez et absorbez les petites quantités avec de la vermiculite ou tout autre matériel absorbant.</li> <li>▶ Essuyez.</li> <li>▶ Ramassez les résidus dans un récipient pour déchets inflammables</li> </ul>
Eclaboussures Majeures	

Le conseil sur l'équipement de protection individuel est contenu dans la rubrique 8 de la FDS.

## SECTION 7 Manipulation et stockage

## Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Manipulation Sure	<ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Éviter tout contact personnel, inhalation incluse.</li> <li>▶ Porter des vêtements de protection en cas de risques d'exposition.</li> <li>▶ Utiliser dans un lieu bien ventilé.</li> <li>▶ Prévenir une concentration dans les trous et les creux.</li> <li>▶ <b>NE PAS entrer dans des espaces confinés avant que l'atmosphère ne soit vérifiée.</b></li> <li>▶ <b>NE PAS permettre un contact du produit avec le corps, la nourriture ou des ustensiles de cuisine.</b></li> <li>▶ Éviter un contact avec un matériel incompatible.</li> <li>▶ <b>Durant la manipulation, NE PAS manger, boire ou fumer.</b></li> <li>▶ Conserver les containers fermés de manière sûre s'ils sont non utilisés.</li> <li>▶ Éviter les dommages physiques des containers.</li> <li>▶ Toujours se laver les mains avec de l'eau et du savon après une manipulation.</li> <li>▶ Les vêtements de travail doivent être nettoyés séparément.</li> <li>▶ Blanchir les vêtements contaminés avant une nouvelle utilisation.</li> <li>▶ Utiliser des conditions de travail appropriées.</li> <li>▶ Suivre les recommandations de stockage et de manipulation du fabricant.</li> <li>▶ L'atmosphère doit être régulièrement comparée aux standards établis afin d'assurer que des conditions de travail sûres sont maintenues.</li> </ul>
Autres Données	<ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Stockez-le dans son récipient d'origine.</li> <li>▶ Maintenez les récipients bien scellés.</li> <li>▶ Stockez-le dans un endroit frais, sec et bien aéré.</li> <li>▶ Stockez-le loin de matériels incompatibles et de récipients contenant des aliments.</li> <li>▶ Protégez les récipients des dégâts matériels et vérifiez régulièrement qu'il n'y ait pas de fuite.</li> <li>▶ Respectez les conseils de stockage et d'usage du fabricant.</li> </ul>

## Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

## Gun Wash

<b>Container adapté</b>	<p>Boîte métallique doublée, seau / boîte métallique doublée. Tambour en polyliner. Emballage tel que recommandé par le fabricant. Vérifiez que tous les conteneurs sont clairement étiquetés et exempts de fuites</p> <p>Pour les matériaux à faible viscosité</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▸ Bidons et jerricanes doivent être du type avec la tête non-amovible.</li> <li>▸ Dans les cas où une conserve métallique doit être utilisée comme emballage interne, la conserve doit posséder une fermeture à vis.</li> </ul> <p>Pour les matériaux d'une viscosité d'au moins 2680 cSt. (23 deg. C) et les solides (entre 15 deg C et 40 deg C):</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▸ Emballages possédant un capuchon démontable;</li> <li>▸ conserves avec une fermeture à friction ainsi que tubes et</li> <li>▸ cartouches à faible pression peuvent être utilisés.</li> </ul> <p>Dans le cas où une combinaison d'emballage est utilisée, il doit y avoir suffisamment de produit de calfeutrage inerte au contact de l'intérieur et de l'extérieur des emballages*.</p> <p>De plus, dans le cas où l'emballage intérieur est en verre et contient un liquide du groupe d'emballage I ou II, il doit y avoir suffisamment d'absorbant inerte pour absorber toute éclaboussure*.</p> <p>* à moins que l'emballage extérieur soit une boîte en plastique moulée à la forme et que les substances ne soient pas incompatibles avec le plastique. Toute combinaison d'emballages de groupe I et II doit contenir un produit amortisseur.</p> <p>Tous les emballages internes et les emballages à couche unique qui ont été désignés pour les substances du Groupe d'Emballage I ou II sur la base des critères de toxicité à l'inhalation doivent être fermés hermétiquement.</p>
<b>Incompatibilité de Stockage</b>	<p>Alcools</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▸ sont incompatibles avec les acides forts, les chlorures d'acide, les anhydrides d'acide, les agents oxydants et réducteurs.</li> <li>▸ réagit, éventuellement violemment, avec les métaux alcalins et alcalino-terreux pour produire de l'hydrogène</li> <li>▸ réagit avec les acides forts, les caustiques forts, les amines aliphatiques, les isocyanates, l'acétaldéhyde, le peroxyde de benzoyle, l'acide chromique, l'oxyde de chrome, les dialkylzincs, l'oxyde de dichlore, l'oxyde d'éthylène, l'acide hypochloreux, le chlorocarbonate d'isopropyle, le tétrahydroaluminat de lithium, le dioxyde d'azote, le pentafluoroguanidine, le phosphore pentasulfure, huile de mandarine, triéthylaluminium, triisobutylaluminium</li> <li>▸ ne doit pas être chauffé au-dessus de 49 degrés. C. en contact avec un équipement en aluminium</li> <li>▸ Les esters réagissent avec les acides pour libérer de la chaleur avec les alcools et les acides.</li> <li>▸ Les acides oxydants forts peuvent provoquer une réaction vigoureuse avec les esters qui sont suffisamment exothermique pour initier des produits de réaction.</li> <li>▸ La chaleur est également générée par une interaction des esters avec les solutions caustiques.</li> <li>▸ De l'hydrogène inflammable est généré par le mélange d'esters avec des métaux alcalis et des hydrures.</li> <li>▸ Les esters peuvent être incompatibles avec les amines aliphatiques et les nitrates.</li> </ul> <p>Eviter une conservation avec des agents de réduction.</p>

## SECTION 8 Contrôles de l'exposition/protection individuelle

## Paramètres de contrôle

## Valeurs limites d'exposition professionnelle (VLEP)

## DONNEES SUR LES INGREDIENTS

Source	Composant	Nom du produit	VME	STEL	pic	Notes
Canada - Yukon Permissible Concentrations for Airborne Contaminant Substances	acetone	Acetone	1,000 ppm / 2,400 mg/m3	3,000 mg/m3 / 1,250 ppm	Pas Disponible	Pas Disponible
Canada - Saskatchewan sur la santé et la sécurité au travail - des limites de contamination	acetone	Acetone	500 ppm	750 ppm	Pas Disponible	Pas Disponible
Canada - Manitoba Limites d'exposition professionnelle	acetone	Pas Disponible	250 ppm	500 ppm	Pas Disponible	TLV® Basis: URT & eye irr; CNS impair; BEI
Canada - Île-du-Prince-Édouard Limites d'exposition professionnelle	acetone	Acetone	250 ppm	500 ppm	Pas Disponible	TLV® Basis: URT & eye irr; CNS impair; BEI
Canada - Colombie-Britannique Limites D'Exposition Professionnelle	acetone	Acetone	250 ppm	500 ppm	Pas Disponible	Pas Disponible
Canada - Nouvelle-Écosse Limites d'exposition professionnelle	acetone	Acetone	500 ppm	750 ppm	Pas Disponible	TLV Basis: Upper respiratory tract & eye irritation; CNS impairment; hematologic effects
Canada - Limites d'exposition professionnelle sur les Territoires du Nord-Ouest	acetone	Acétone	500 ppm	750 ppm	Pas Disponible	Pas Disponible
Canada - Limites d'exposition professionnelle de l'Alberta	acetone	Acetone	500 ppm / 1200 mg/m3	1800 mg/m3 / 750 ppm	Pas Disponible	Pas Disponible
Canada - Valeurs d'exposition admissibles aux contaminants de l'air au Québec	acetone	Acétone	250 ppm	500 ppm	Pas Disponible	Pas Disponible
Canada - Yukon Permissible Concentrations for Airborne Contaminant Substances	ACÉTATE DE BUTYLE TERTIAIRE	tert-Butyl acetate	200 ppm / 950 mg/m3	1,180 mg/m3 / 250 ppm	Pas Disponible	Pas Disponible
Canada - Saskatchewan sur la santé et la sécurité au travail - des limites de contamination	ACÉTATE DE BUTYLE TERTIAIRE	tert-Butyl acetate	200 ppm	250 ppm	Pas Disponible	Pas Disponible
Canada - Manitoba Limites d'exposition professionnelle	ACÉTATE DE BUTYLE TERTIAIRE	Pas Disponible	200 ppm	Pas Disponible	Pas Disponible	TLV® Basis: Eye & URT irr
Canada - Île-du-Prince-Édouard Limites d'exposition professionnelle	ACÉTATE DE BUTYLE TERTIAIRE	Butyl acetate, all isomers	50 ppm	150 ppm	Pas Disponible	TLV® Basis: Eye & URT irr

## Gun Wash

Source	Composant	Nom du produit	VME	STEL	pic	Notes
Canada - Colombie-Britannique Limites D'Exposition Professionnelle	ACÉTATE DE BUTYLE TERTIAIRE	tert-Butyl acetate	200 ppm	Pas Disponible	Pas Disponible	Pas Disponible
Canada - Nouvelle-Écosse Limites d'exposition professionnelle	ACÉTATE DE BUTYLE TERTIAIRE	tert-Butyl acetate	200 ppm	Pas Disponible	Pas Disponible	TLV Basis: eye & upper respiratory tract irritation
Canada - Limites d'exposition professionnelle sur les Territoires du Nord-Ouest	ACÉTATE DE BUTYLE TERTIAIRE	Acétate de tert-butyle	200 ppm	250 ppm	Pas Disponible	Pas Disponible
Canada - Limites d'exposition professionnelle de l'Alberta	ACÉTATE DE BUTYLE TERTIAIRE	tert-Butyl acetate	200 ppm / 950 mg/m3	Pas Disponible	Pas Disponible	3 - Occupational exposure limit is based on irritation effects and its adjustment to compensate for unusual work schedules is not required.
Canada - Valeurs d'exposition admissibles aux contaminants de l'air au Quebec	ACÉTATE DE BUTYLE TERTIAIRE	Acétates de butyle (tous les isomères)	50 ppm	150 ppm	Pas Disponible	Pas Disponible
Canada - Yukon Permissible Concentrations for Airborne Contaminant Substances	méthanol	Methyl alcohol (methanol) - Skin	200 ppm / 260 mg/m3	310 mg/m3 / 250 ppm	Pas Disponible	Pas Disponible
Canada - Saskatchewan sur la santé et la sécurité au travail - des limites de contamination	méthanol	Methyl alcohol (methanol)	200 ppm	250 ppm	Pas Disponible	Skin
Canada - Manitoba Limites d'exposition professionnelle	méthanol	Pas Disponible	200 ppm	250 ppm	Pas Disponible	TLV® Basis: Headache; eye dam; dizziness; nausea; BEI
Canada - Île-du-Prince-Édouard Limites d'exposition professionnelle	méthanol	Methanol	200 ppm	250 ppm	Pas Disponible	TLV® Basis: Headache; eye dam; dizziness; nausea; BEI
Canada - Colombie-Britannique Limites D'Exposition Professionnelle	méthanol	Methanol	200 ppm	250 ppm	Pas Disponible	Pas Disponible
Canada - Nouvelle-Écosse Limites d'exposition professionnelle	méthanol	Methanol	200 ppm	250 ppm	Pas Disponible	TLV Basis: headache; eye damage. BEI
Canada - Limites d'exposition professionnelle sur les Territoires du Nord-Ouest	méthanol	Alcool méthylique (méthanol)	200 ppm	250 ppm	Pas Disponible	Peau
Canada - Limites d'exposition professionnelle de l'Alberta	méthanol	Methanol (Methyl alcohol)	200 ppm / 262 mg/m3	328 mg/m3 / 250 ppm	Pas Disponible	1 - substance may be readily absorbed through intact skin
Canada - Limites d'exposition professionnelle de l'Alberta	méthanol	Methyl alcohol (Methanol)	200 ppm / 262 mg/m3	328 mg/m3 / 250 ppm	Pas Disponible	1 - substance may be readily absorbed through intact skin
Canada - Valeurs d'exposition admissibles aux contaminants de l'air au Quebec	méthanol	Alcool méthylique	200 ppm / 262 mg/m3	328 mg/m3 / 250 ppm	Pas Disponible	Pc: PEAU (percutanée)

## Limites d'urgence

Composant	TEEL-1	TEEL-2	TEEL-3
acetone	Pas Disponible	Pas Disponible	Pas Disponible
ACÉTATE DE BUTYLE TERTIAIRE	600 ppm	1,700 ppm	10,000 ppm
méthanol	Pas Disponible	Pas Disponible	Pas Disponible

Composant	IDLH originale	IDLH révisé
acetone	2,500 ppm	Pas Disponible
ACÉTATE DE BUTYLE TERTIAIRE	1,500 ppm	Pas Disponible
méthanol	6,000 ppm	Pas Disponible

## Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés	Une ventilation locale d'évacuation est habituellement nécessaire. Si un risque d'exposition existe, il faut porter un respirateur approuvé. Un bon ajustement des vêtements est essentiel pour obtenir une protection adéquate. Un respirateur avec apport d'air peut être nécessaire dans des circonstances spéciales. Un appareil de respiration autonome approuvé (SCBA) peut être nécessaire dans certaines situations. Fournir une ventilation adéquate dans les entrepôts et lieux de stockage. Les contaminants aériens générés sur le lieu de travail possèdent des vitesses 'd'échappement' variées qui, à leurs tours, déterminent la 'vélocité de capture' de la circulation d'air frais nécessaire pour retirer effectivement le contaminateur.	
	Type de Contaminant :	Vitesse de l'air :
	Solvant, vapeurs, dégraissage, etc... évaporation depuis réservoir (en plein air).	0.25 à 0.5 m/s (50-100 f/min.)
Aérosols, fumées provenant d'opérations de remplissage, intermittent remplissage de containers, transferts par convoyeurs à faible vitesse, soudure, emanations de jets, fumées d'acide de revêtements métalliques, décapage (libération à une faible vitesse dans la zone de génération)	0.5-1 m/s (100-200 f/min.)	

## Gun Wash

	jets directs, sprays de peinture dans de petites cabines remplissage, chargement par convoyeurs, poussières de broyeur, écoulement de gaz (création active dans la zone de mouvement d'air rapide)	1-2.5 m/s (200-500 f/min.)
	frottements, explosion abrasive, tonnelage, meules à haute vitesse poussières générées (libérées à une forte vitesse initiale dans une zone de mouvement d'air très rapide)	2.5-10 m/s (500-2000 f/min.)
Dans chaque intervalle, la valeur appropriée dépend de:		
Valeur basse de l'intervalle		Valeur haute de l'intervalle
1 : Courants d'air minimums dans la pièce ou favorables à la capture		1 : courants d'air perturbant la pièce
2 : Contaminateurs à faible toxicité ou de valeurs nuisibles seulement.		2 : des contaminateurs à forte toxicité
3 : Intermittent, faible production		3 : Forte production, usage intensif
4 : Large console ou grande masse d'air en mouvement		4 : Petite console de contrôle uniquement
<p>Une théorie simple montre que la vélocité de l'air chute rapidement avec une augmentation de la distance à l'ouverture d'un simple conduit d'extraction. La vélocité diminue généralement avec le carré de la distance par rapport au point d'extraction (dans les cas simples). La vitesse de l'air au point d'extraction doit donc être ajustée en relation avec la distance de la source de contamination. La vélocité de l'air au niveau des pales d'extraction, par exemple, doit être au minimum de 1-2 m/s pour l'extraction de solvants générés dans un réservoir distant de 2 mètres du point d'extraction. D'autres considérations mécaniques, qui produisent des déficits de performance de l'appareil d'extraction, rendent essentielles que les vitesses théoriques de l'air soient multipliées par un facteur de 10 ou plus quand les systèmes d'extraction sont installés ou en usage.</p>		
Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle		
Protection des yeux/du visage.	<ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Lunettes de sécurité avec protections latérales</li> <li>▶ Lunettes chimiques. [AS/NZS 1337.1, EN166 ou équivalent national]</li> <li>▶ Les lentilles de contact peuvent présenter un danger particulier; les lentilles de contact souples peuvent absorber et concentrer les irritants. Un document de politique écrit, décrivant le port de lentilles ou les restrictions d'utilisation, doit être créé pour chaque lieu de travail ou tâche. Cela devrait inclure un examen de l'absorption et de l'adsorption de la lentille pour la classe de produits chimiques utilisés et un compte rendu de l'expérience des blessures. Le personnel médical et les secouristes devraient être formés à leur élimination et un équipement approprié devrait être facilement disponible. En cas d'exposition à des produits chimiques, commencer immédiatement l'irrigation des yeux et retirer les lentilles de contact dès que possible. Les lentilles doivent être retirées dès les premiers signes de rougeur ou d'irritation des yeux - les lentilles ne doivent être retirées dans un environnement propre qu'après que les travailleurs se sont soigneusement lavés les mains. [Bulletin de renseignement actuel CDC NIOSH 59].</li> </ul>	
Protection de la peau	Voir protection Main ci-dessous	
Protection des mains / pieds	Porter des gants de protection contre les produits chimiques, par exemple en PVC. Porter des chaussures de sécurité ou des bottes en plastique.	
Protection corporelle	Voir Autre protection ci-dessous	
Autres protections	<ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Survêtements.</li> <li>▶ Unité de lavement des yeux.</li> <li>▶ Crème de protection.</li> <li>▶ Crème de nettoyage de la peau.</li> </ul>	

## Protection respiratoire

Filtre de type AX de capacité suffisante (AS / NZS 1716 et 1715, EN 143:2000 et 149:2001, ANSI Z88 ou équivalent national)

Dans le cas où la concentration en gaz/particules en suspension dans la zone respirable approche ou excède 'le standard d'exposition' (ou SE), une protection respiratoire est requise.

Le degrés de protection varie avec le type de couverture du masque et la classe du filtre ; la nature de la protection varie en fonction du type de filtre.

Facteur de protection	Demi-masque respiratoire	Respirateur intégral	Masque à adduction d'air
5 x ES	AX-AUS	-	AX-PAPR-AUS
25 x ES	Conduit d'air*	AX-2	AX-PAPR-2
50 x ES	-	AX-3	-
50+ x ES	-	Conduit d'air**	-

\* - Débit continu; \*\* - Débit continu ou demande à pression positive

## SECTION 9 Propriétés physiques et chimiques

## Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect	incolore		
État Physique	liquide	Densité relative (l'eau = 1)	0.8
Odeur	Pas Disponible	Coefficient de partition n-octanol / eau	Pas Disponible
Seuil pour les odeurs	Pas Disponible	Température d'auto-allumage (°C)	Pas Disponible
pH (comme fourni)	Pas Disponible	Température de décomposition	Pas Disponible

## Gun Wash

Point de fusion / point de congélation (° C)	Pas Disponible	Viscosité (cSt)	Pas Disponible
Point d'ébullition initial et plage d'ébullition (° C)	Pas Disponible	Poids Moléculaire (g/mol)	Pas Disponible
Point d'éclair (°C)	<0	goût	Pas Disponible
Taux d'évaporation	Pas Disponible	Propriétés explosives	Pas Disponible
Inflammabilité	Hautement inflammable.	Propriétés oxydantes	Pas Disponible
Limite supérieure d'explosivité	Pas Disponible	La tension de surface (dyn/cm or mN/m)	Pas Disponible
Limite inférieure d'explosivité (LIE)	Pas Disponible	Composé volatil (%vol)	Pas Disponible
Pression de vapeur (kPa)	Pas Disponible	Groupe du Gaz	Pas Disponible
Hydrosolubilité	non disponible	pH en solution (1%)	Pas Disponible
Densité de vapeur (Air = 1)	Pas Disponible	Composés organiques volatils g/L	Pas Disponible

## SECTION 10 Stabilité et réactivité

Réactivité	Voir section 7
Stabilité chimique	<ul style="list-style-type: none"> <li>▸ Présence de matériaux incompatibles.</li> <li>▸ Le produit est considéré stable.</li> <li>▸ Une polymérisation dangereuse n'aura pas lieu.</li> </ul>
Possibilité de réactions dangereuses	Voir section 7
Conditions à éviter	Voir section 7
Matières incompatibles	Voir section 7
Produits de décomposition dangereux	Voir Section 5

## SECTION 11 Informations toxicologiques

## Informations sur les effets toxicologiques

Inhalé	<p>L'inhalation de fumées ou d'aérosols (gaz, fumées), engendrée par l'utilisation normale du matériel, peut avoir des effets toxiques. Le produit n'est pas connu pour produire des irritations respiratoires (tels que classifiées par les directives CE se basant sur des modèles animaux). Néanmoins, l'inhalation de fumées, vapeurs ou aérosols, particulièrement lors de périodes prolongées, peut engendrer des désagréments respiratoires et occasionnellement, des détresses.</p> <p>L'inhalation de vapeur peut provoquer un vertige et une somnolence.</p> <p>Les effets principaux des esters sont des irritations, une stupeur et une insensibilité. Des maux de tête, des somnolences, des vertiges, un coma et des changements de comportement peuvent survenir. Les symptômes respiratoires peuvent inclure une irritation, un souffle court et rapide, une inflammation de la gorge, une bronchite, une inflammation des poumons et un œdème pulmonaire, quelquefois à retardement. Des nausées, diarrhées, et crampes sont observées. Les dommages au foie et aux reins peuvent provenir d'expositions massives.</p>
Ingestion	<p>L'ingestion accidentelle du matériel peut avoir des <b>effets toxiques</b>; selon des expériences sur des animaux, l'ingestion de moins de 40 grammes serait fatale ou nuirait gravement à la santé de l'individu.</p> <p>Le méthanol peut provoquer une sensation de brûlure dans la bouche, la gorge, la poitrine et l'estomac. Cela peut s'accompagner de nausées, de vomissements, de maux de tête, de vertiges, d'essoufflement, de fatigue, de confusion, de somnolence, de coma et éventuellement de décès. Même une petite quantité de méthanol ingérée est suffisante pour endommager sérieusement certaines parties du système nerveux central, entraînant des problèmes cérébraux et/ou nerveux permanents. En cas de surdose massive, des lésions au niveau du foie, des reins, du cœur et des muscles ont été décrites. De 60 à 200 ml de méthanol constituent une dose mortelle pour la plupart des adultes, et seulement 10 ml peuvent provoquer la cécité.</p> <p>Une ingestion du liquide peut causer une aspiration dans les poumons avec le risque d'une pneumonie chimique ; des conséquences graves peuvent s'ensuivre. (ICSC13733)</p>
Contact avec la peau	<p>Un contact de la peau avec le matériau peut engendrer des conséquences toxiques; des effets systémiques peuvent survenir après une absorption.</p> <p>Une exposition répétée peut provoquer un craquement, un écaillage ou un dessèchement de la peau à la suite d'une manipulation et d'une utilisation normale.</p> <p>Le coupures ouvertes, une peau irritée ou abrasive ne devrait pas être exposé à ce produit.</p> <p>Une entrée dans le système sanguin, via par exemple, des coupures, des abrasions ou des lésions, peut produire des blessures systémiques avec des effets nocifs. Examiner la peau avant l'utilisation du produit et s'assurer que les dommages externes sont correctement protégés.</p> <p>Il existe de solides preuves qui suggèrent que ce produit à la capacité de provoquer, par un seul contact avec la peau, des dommages importants et irréversibles aux organes.</p> <p>Il existe certaines preuves suggérant que ce produit puisse provoquer une inflammation moyenne de la peau survenant directement après le contact ou après une certaine période de temps. Une exposition répétée peut provoquer un eczéma de contact qui est caractérisée par des rougeurs, des tuméfactions et des ampoules.</p>
Yeux	<p>Il existe certaines preuves suggérant que ce produit puisse provoquer une irritation des yeux chez certaines personnes et des dommages aux yeux pendant 24 heures ou plus après l'instillation. Une inflammation modérée peut être attendue avec des rougeurs ; une conjonctivite peut apparaître en cas d'expositions prolongées.</p>

## Gun Wash

<b>Chronique</b>	<p>Toxique: risque d'effets graves pour la santé en cas d'exposition prolongée par inhalation, par contact avec la peau et par ingestion. Un dommage important (perturbation fonctionnelle évidente ou changement morphologique qui peuvent avoir une signification toxicologique) est vraisemblablement provoqué par une exposition prolongée ou répétée. Comme règle, le produit crée, ou contient une substance qui produit des lésions importantes. Un tel dommage peut devenir apparent à la suite d'une application directe dans les études de toxicité sub-chronique (90 jours) ou à la suite de sub-aiguë (28 jours) ou à la suite des test de toxicité chroniques (2 ans).</p> <p>Il existe suffisamment de preuves pour affirmer que l'exposition de l'homme au matériel peut provoquer l'apparition de toxicité : résultats évidents d'études sur des animaux sur lesquels des effets ont été observés en absence de toxicité évidente chez la mère ou en présence de doses similaires à d'autres effets toxiques qui ne sont toutefois pas une conséquence secondaire non-spécifique des autres effets toxiques. Un contact cutané prolongé ou répété peut causer un assèchement avec des craquelures, une irritation et une dermatose possible.</p>
------------------	--

<b>Gun Wash</b>	<table border="1"> <thead> <tr> <th>TOXICITÉ</th> <th>IRRITATION</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Pas Disponible</td> <td>Pas Disponible</td> </tr> </tbody> </table>	TOXICITÉ	IRRITATION	Pas Disponible	Pas Disponible
TOXICITÉ	IRRITATION				
Pas Disponible	Pas Disponible				

<b>acetone</b>	<table border="1"> <thead> <tr> <th>TOXICITÉ</th> <th>IRRITATION</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Dermiquel (lapin) LD50: 20000 mg/kg<sup>[2]</sup></td> <td>Eye (human): 500 ppm - irritant</td> </tr> <tr> <td>Inhalation (humain) TCLo: 500 ppm<sup>[2]</sup></td> <td>Eye (rabbit): 20mg/24hr - moderate</td> </tr> <tr> <td>Inhalation (man) TCLo: 10 mg/m<sup>3</sup>/6 hr<sup>[2]</sup></td> <td>Eye (rabbit): 3.95 mg - SEVERE</td> </tr> <tr> <td>Inhalation (man) TCLo: 12000 ppm/4 hr<sup>[2]</sup></td> <td>Peau: aucun effet nocif observé (non irritant)<sup>[1]</sup></td> </tr> <tr> <td>Inhalation(Rat) LC50: 50100 mg/m<sup>3</sup>/8 hr<sup>[2]</sup></td> <td>Skin (rabbit): 500 mg/24hr - mild</td> </tr> <tr> <td>Oral (man) TDLo: 2857 mg/kg<sup>[2]</sup></td> <td>Skin (rabbit):395mg (open) - mild</td> </tr> <tr> <td>Oral(Rat) LD50: 5800 mg/kg<sup>[2]</sup></td> <td>Yeux: effet nocif observé (irritant)<sup>[1]</sup></td> </tr> </tbody> </table>	TOXICITÉ	IRRITATION	Dermiquel (lapin) LD50: 20000 mg/kg <sup>[2]</sup>	Eye (human): 500 ppm - irritant	Inhalation (humain) TCLo: 500 ppm <sup>[2]</sup>	Eye (rabbit): 20mg/24hr - moderate	Inhalation (man) TCLo: 10 mg/m <sup>3</sup> /6 hr <sup>[2]</sup>	Eye (rabbit): 3.95 mg - SEVERE	Inhalation (man) TCLo: 12000 ppm/4 hr <sup>[2]</sup>	Peau: aucun effet nocif observé (non irritant) <sup>[1]</sup>	Inhalation(Rat) LC50: 50100 mg/m <sup>3</sup> /8 hr <sup>[2]</sup>	Skin (rabbit): 500 mg/24hr - mild	Oral (man) TDLo: 2857 mg/kg <sup>[2]</sup>	Skin (rabbit):395mg (open) - mild	Oral(Rat) LD50: 5800 mg/kg <sup>[2]</sup>	Yeux: effet nocif observé (irritant) <sup>[1]</sup>
TOXICITÉ	IRRITATION																
Dermiquel (lapin) LD50: 20000 mg/kg <sup>[2]</sup>	Eye (human): 500 ppm - irritant																
Inhalation (humain) TCLo: 500 ppm <sup>[2]</sup>	Eye (rabbit): 20mg/24hr - moderate																
Inhalation (man) TCLo: 10 mg/m <sup>3</sup> /6 hr <sup>[2]</sup>	Eye (rabbit): 3.95 mg - SEVERE																
Inhalation (man) TCLo: 12000 ppm/4 hr <sup>[2]</sup>	Peau: aucun effet nocif observé (non irritant) <sup>[1]</sup>																
Inhalation(Rat) LC50: 50100 mg/m <sup>3</sup> /8 hr <sup>[2]</sup>	Skin (rabbit): 500 mg/24hr - mild																
Oral (man) TDLo: 2857 mg/kg <sup>[2]</sup>	Skin (rabbit):395mg (open) - mild																
Oral(Rat) LD50: 5800 mg/kg <sup>[2]</sup>	Yeux: effet nocif observé (irritant) <sup>[1]</sup>																

<b>ACÉTATE DE BUTYLE TERTIAIRE</b>	<table border="1"> <thead> <tr> <th>TOXICITÉ</th> <th>IRRITATION</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Dermiquel (lapin) LD50: &gt;2000 mg/kg<sup>[1]</sup></td> <td>Eye ( human): 300 mg</td> </tr> <tr> <td>Inhalation(Rat) LC50: &gt;2.23 mg/l4h<sup>[1]</sup></td> <td>Eye (rabbit): 20 mg (open)-SEVERE</td> </tr> <tr> <td>Oral(Rat) LD50: 4100 mg/kg<sup>[1]</sup></td> <td>Eye (rabbit): 20 mg/24h - moderate</td> </tr> <tr> <td></td> <td>Skin (rabbit): 500 mg/24h-moderate</td> </tr> </tbody> </table>	TOXICITÉ	IRRITATION	Dermiquel (lapin) LD50: >2000 mg/kg <sup>[1]</sup>	Eye ( human): 300 mg	Inhalation(Rat) LC50: >2.23 mg/l4h <sup>[1]</sup>	Eye (rabbit): 20 mg (open)-SEVERE	Oral(Rat) LD50: 4100 mg/kg <sup>[1]</sup>	Eye (rabbit): 20 mg/24h - moderate		Skin (rabbit): 500 mg/24h-moderate
TOXICITÉ	IRRITATION										
Dermiquel (lapin) LD50: >2000 mg/kg <sup>[1]</sup>	Eye ( human): 300 mg										
Inhalation(Rat) LC50: >2.23 mg/l4h <sup>[1]</sup>	Eye (rabbit): 20 mg (open)-SEVERE										
Oral(Rat) LD50: 4100 mg/kg <sup>[1]</sup>	Eye (rabbit): 20 mg/24h - moderate										
	Skin (rabbit): 500 mg/24h-moderate										

<b>méthanol</b>	<table border="1"> <thead> <tr> <th>TOXICITÉ</th> <th>IRRITATION</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Dermiquel (lapin) LD50: 15800 mg/kg<sup>[2]</sup></td> <td>Eye (rabbit): 100 mg/24h-moderate</td> </tr> <tr> <td>Inhalation(Rat) LC50: 64000 ppm4h<sup>[2]</sup></td> <td>Eye (rabbit): 40 mg-moderate</td> </tr> <tr> <td>Oral(Rat) LD50: 5628 mg/kg<sup>[2]</sup></td> <td>Peau: aucun effet nocif observé (non irritant)<sup>[1]</sup></td> </tr> <tr> <td></td> <td>Skin (rabbit): 20 mg/24 h-moderate</td> </tr> <tr> <td></td> <td>Yeux: aucun effet nocif observé (non irritant)<sup>[1]</sup></td> </tr> </tbody> </table>	TOXICITÉ	IRRITATION	Dermiquel (lapin) LD50: 15800 mg/kg <sup>[2]</sup>	Eye (rabbit): 100 mg/24h-moderate	Inhalation(Rat) LC50: 64000 ppm4h <sup>[2]</sup>	Eye (rabbit): 40 mg-moderate	Oral(Rat) LD50: 5628 mg/kg <sup>[2]</sup>	Peau: aucun effet nocif observé (non irritant) <sup>[1]</sup>		Skin (rabbit): 20 mg/24 h-moderate		Yeux: aucun effet nocif observé (non irritant) <sup>[1]</sup>
TOXICITÉ	IRRITATION												
Dermiquel (lapin) LD50: 15800 mg/kg <sup>[2]</sup>	Eye (rabbit): 100 mg/24h-moderate												
Inhalation(Rat) LC50: 64000 ppm4h <sup>[2]</sup>	Eye (rabbit): 40 mg-moderate												
Oral(Rat) LD50: 5628 mg/kg <sup>[2]</sup>	Peau: aucun effet nocif observé (non irritant) <sup>[1]</sup>												
	Skin (rabbit): 20 mg/24 h-moderate												
	Yeux: aucun effet nocif observé (non irritant) <sup>[1]</sup>												

**Légende:** 1 Valeur obtenue substances Europe de l'ECHA enregistrés de -. Toxicité aiguë 2 Valeur obtenue à partir de la fiche signalétique du fabricant, sauf les données spécifiées soient extraites du RTECS - Registre des effets toxiques des substances chimiques

<b>acetone</b>	<p>Pour l'acétone: La toxicité aiguë de l'acétone est faible. L'acétone n'est pas un irritant cutané ou un sensibilisant, mais il élimine les graisses de la peau et irrite également les yeux. Les tests sur les animaux montrent que l'acétone peut causer une anémie. Des études sur les humains ont montré que l'exposition à l'acétone à une concentration de 2375 mg/m<sup>3</sup> n'affecte pas négativement la régulation émotionnelle, le comportement ou les capacités d'apprentissage d'un individu.</p>
<b>acetone &amp; MÉTHANOL</b>	<p>Le produit peut causer une irritation de la peau après une exposition prolongée ou répétée et peut produire au contact de la peau des rougeurs, des tuméfactions, une production de vésicules, la formation d'écailles et un épaississement de la peau.</p>

<b>toxicité aiguë</b>	✓	<b>Cancérogénicité</b>	✗
<b>Irritation / corrosion</b>	✗	<b>reproducteur</b>	✓
<b>Lésions oculaires graves / irritation</b>	✓	<b>STOT - exposition unique</b>	✓
<b>Sensibilisation respiratoire ou cutanée</b>	✗	<b>STOT - exposition répétée</b>	✗
<b>Mutagenéité</b>	✗	<b>risque d'aspiration</b>	✗

**Légende:** ✗ – Les données pas disponibles ou ne remplit pas les critères de classification  
✓ – Données nécessaires à la classification disponible

## SECTION 12 Informations écologiques

## Toxicité

<b>Gun Wash</b>	<table border="1"> <thead> <tr> <th>ENDPOINT</th> <th>Durée de l'essai (heures)</th> <th>espèce</th> <th>Valeur</th> <th>source</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Pas Disponible</td> <td>Pas Disponible</td> <td>Pas Disponible</td> <td>Pas Disponible</td> <td>Pas Disponible</td> </tr> </tbody> </table>	ENDPOINT	Durée de l'essai (heures)	espèce	Valeur	source	Pas Disponible				
ENDPOINT	Durée de l'essai (heures)	espèce	Valeur	source							
Pas Disponible	Pas Disponible	Pas Disponible	Pas Disponible	Pas Disponible							

## Gun Wash

acetone	ENDPOINT	Durée de l'essai (heures)	espèce	Valeur	source
	EC50	48h	crustacés	6098.4mg/L	5
	EC50	96h	Les algues ou d'autres plantes aquatiques	9.873-27.684mg/l	4
	NOEC(ECx)	12h	Poisson	0.001mg/L	4
	EC50	72h	Les algues ou d'autres plantes aquatiques	5600-10000mg/l	4
	LC50	96h	Poisson	3744.6-5000.7mg/L	4

  

ACÉTATE DE BUTYLE TERTIAIRE	ENDPOINT	Durée de l'essai (heures)	espèce	Valeur	source
	EC50	48h	crustacés	350mg/l	2
	EC50	96h	Les algues ou d'autres plantes aquatiques	5.8mg/l	2
	EC50	72h	Les algues ou d'autres plantes aquatiques	6.1mg/l	2
	NOEC(ECx)	96h	Les algues ou d'autres plantes aquatiques	2.3mg/l	2
	LC50	96h	Poisson	240mg/l	2

  

méthanol	ENDPOINT	Durée de l'essai (heures)	espèce	Valeur	source
	EC50	48h	crustacés	>10000mg/l	2
	EC50	96h	Les algues ou d'autres plantes aquatiques	14.11-20.623mg/l	4
	NOEC(ECx)	720h	Poisson	0.007mg/L	4
	LC50	96h	Poisson	290mg/l	2

**Légende:** *Extrait de 1. Données de toxicité de IUCLID 2. Substances enregistrées par ECHA en Europe - informations ecotoxicologiques - Toxicité aquatique 4. Base de données ECOTOX de l'Agence de protection de l'environnement (EPA) des Etats-Unis- Données de toxicité aquatique 5. Données d'évaluation des risques aquatiques ECETOC 6. NITE (Japon) - Données de bioconcentration 7. METI (Japon) - Données de bioconcentration*

Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.

#### Persistance et dégradabilité

Composant	Persistance: Eau/Sol	Persistance: l'air
acetone	BAS (La demi-vie = 14 journées)	MOYEN (La demi-vie = 116.25 journées)
ACÉTATE DE BUTYLE TERTIAIRE	BAS	BAS
méthanol	BAS	BAS

#### Potentiel de bioaccumulation

Composant	Bioaccumulation
acetone	BAS (BCF = 0.69)
ACÉTATE DE BUTYLE TERTIAIRE	BAS (LogKOW = 1.76)
méthanol	BAS (BCF = 10)

#### Mobilité dans le sol

Composant	Mobilité
acetone	HAUT (KOC = 1.981)
ACÉTATE DE BUTYLE TERTIAIRE	BAS (KOC = 13.53)
méthanol	HAUT (KOC = 1)

### SECTION 13 Considérations relatives à l'élimination

#### Méthodes de traitement des déchets

<b>Élimination du produit / emballage</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▸ Les conteneurs peuvent encore présenter un danger / danger chimique lorsqu'ils sont vides.</li> <li>▸ Retourner au fournisseur pour réutilisation / recyclage si possible.</li> </ul> <p>Autrement:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▸ Si le conteneur ne peut pas être nettoyé suffisamment bien pour garantir qu'il ne reste pas de résidus ou si le conteneur ne peut pas être utilisé pour stocker le même produit, perforez les conteneurs pour éviter leur réutilisation et les enfouir dans une décharge autorisée.</li> <li>▸ Dans la mesure du possible, conservez les avertissements sur l'étiquette et la FDS et respectez toutes les notifications relatives au produit.</li> <li>▸ <b>NE PAS permettre à l'eau provenant du lavage ou de l'équipement de pénétrer dans les conduits d'eau.</b></li> <li>▸ Il peut s'avérer nécessaire de collecter toute l'eau de lavage pour un traitement préalable avant l'élimination.</li> <li>▸ Dans tous les cas, une élimination dans les égouts peut-être soumise à des lois et réglementations et ces dernières doivent être prises en.</li> <li>▸ En cas de doute, contacter l'autorité responsable.</li> <li>▸ Recycler autant que possible ou consulter le fabricant pour les options de recyclages.</li> <li>▸ Consulter l'Autorité de régulation des décharges pour un traitement.</li> <li>▸ Enterrer ou incinérer le résidu dans un lieu approuvé.</li> <li>▸ Recycler les containers si possible, sinon les traiter dans un lieu approuvé.</li> </ul>
---	---

## Gun Wash

## SECTION 14 Informations relatives au transport

## Etiquettes nécessaires

		
Polluant marin	aucun	

## Transport par terre (TDG)

14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification	1992	
14.2. Nom d'expédition des Nations unies	LIQUIDE INFLAMMABLE, TOXIQUE, N.S.A. acetone, methanol	
14.3. Classe(s) de danger pour le transport	classe	3
	Danger subsidiaire	6.1
14.4. Groupe d'emballage	II	
14.5. Dangers pour l'environnement	N'est pas applicable	
14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	Dispositions particulières	16
	Limite pour explosifs et indice des quantités limitées	1 L
	Index ERAP	N'est pas applicable

## Transport aérien (ICAO-IATA / DGR)

14.1. Numéro ONU	1992	
14.2. Nom d'expédition des Nations unies	LIQUIDE INFLAMMABLE, TOXIQUE, N.S.A. acetone, methanol	
14.3. Classe(s) de danger pour le transport	Classe ICAO/IATA	3
	ICAO / IATA Danger subsidiaire	6.1
	Code ERG	3HP
14.4. Groupe d'emballage	II	
14.5. Dangers pour l'environnement	N'est pas applicable	
14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	Dispositions particulières	A3
	Instructions d'emballage pour cargo uniquement	364
	Maximum Qté / Paquet pour cargo uniquement	60 L
	Instructions d'emballage pour cargo et vaisseaux passagers	352
	Quantité maximale Passager et Cargo / Paquet	1 L
	Qté de paquets limités dans avion passager et de cargaison	Y341
Quantité Limitée Quantité maximale Passager et Cargo / Paquet	1 L	

## Transport maritime (IMDG-Code / GGVSee)

14.1. Numéro ONU	1992	
14.2. Nom d'expédition des Nations unies	LIQUIDE INFLAMMABLE, TOXIQUE, N.S.A. acetone, methanol	
14.3. Classe(s) de danger pour le transport	Classe IMDG	3
	IMDG Danger subsidiaire	6.1
14.4. Groupe d'emballage	II	
14.5. Dangers pour l'environnement	N'est pas applicable	
14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	N° EMS	F-E , S-D
	Dispositions particulières	274
	Quantités limitées	1 L

## 14.7.1. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

N'est pas applicable

## 14.7.2. Transport en vrac conformément à l'annexe V et MARPOL Code IMSBC

## Gun Wash

Nom du produit	Grouper
acetone	Pas Disponible
ACÉTATE DE BUTYLE TERTIAIRE	Pas Disponible
méthanol	Pas Disponible

## 14.7.3. Transport en vrac conformément aux dispositions du Code IGC

Nom du produit	Type de navire
acetone	Pas Disponible
ACÉTATE DE BUTYLE TERTIAIRE	Pas Disponible
méthanol	Pas Disponible

## SECTION 15 Informations réglementaires

## Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Ce produit a été classé conformément aux critères de danger du Règlement sur les produits dangereux et la FDS contient toutes les informations requises par le Règlement sur les produits dangereux.

## acetone Est disponible dans les textes réglementaires suivants

Canada Catégorisation des décisions pour toutes les substances de la LIS

Canada Liste Intérieure des Substances (DSL)

Service d'index toxicologique du Canada - Système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail - SIMDUT SGH

## ACÉTATE DE BUTYLE TERTIAIRE Est disponible dans les textes réglementaires suivants

Canada Catégorisation des décisions pour toutes les substances de la LIS

Canada Liste Intérieure des Substances (DSL)

Service d'index toxicologique du Canada - Système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail - SIMDUT SGH

## méthanol Est disponible dans les textes réglementaires suivants

Canada Catégorisation des décisions pour toutes les substances de la LIS

Canada Liste Intérieure des Substances (DSL)

Projet d'empreinte chimique - Liste des produits chimiques préoccupants

Service d'index toxicologique du Canada - Système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail - SIMDUT SGH

## Informations Réglementaires Supplémentaires

N'est pas applicable

## État de l'inventaire national

Inventaire national	Statut
Australie - AIC / Australie non-utilisation industrielle	Oui
Canada - DSL	Oui
Canada - NDSL	Non (acetone; ACÉTATE DE BUTYLE TERTIAIRE; méthanol)
Chine - IECSC	Oui
Europe - EINEC / ELINCS / NLP	Oui
Japon - ENCS	Oui
Corée - KECI	Oui
Nouvelle-Zélande - NZIoC	Oui
Philippines - PICCS	Oui
É.-U.A. - TSCA	Oui
Taiwan - TCSI	Oui
Mexique - INSQ	Oui
Vietnam - NCI	Oui
Russie - FBEPH	Oui
<b>Légende:</b>	<i>Oui = Tous les ingrédients figurent dans l'inventaire Non = Un ou plusieurs des ingrédients répertoriés dans le CAS ne figurent pas dans l'inventaire. Ces ingrédients peuvent être exemptés ou devront être enregistrés.</i>

## SECTION 16 Autres informations

date de révision	02/27/2024
date initiale	10/10/2023

## Résumé de la version SDS

Version	Date de mise à jour	Sections mises à jour
3.5	01/10/2024	Identification des dangers - Classification, Mesures de lutte contre l'incendie - Pompier (incendie / risque d'explosion), Composition/informations sur les composants - Ingrédients, Identification de la substance/du mélange et de la

**Gun Wash**

Version	Date de mise à jour	Sections mises à jour
		société/l'entreprise - Synonyme

**autres informations**

La classification de la préparation et de ses composants individuels est basée sur des sources officielles et faisant autorité, ainsi que sur un examen indépendant par le comité de classification de Chemwatch en utilisant des références bibliographiques disponibles.

La fiche de données de sécurité (SDS) est un outil de communication des dangers et doit être utilisée pour aider à l'évaluation des risques. De nombreux facteurs déterminent si les dangers signalés représentent des risques sur le lieu de travail ou dans d'autres environnements. Les risques peuvent être déterminés en fonction des scénarios d'exposition. L'échelle d'utilisation, la fréquence d'utilisation et les contrôles techniques actuels ou disponibles doivent être pris en compte.

**Définitions et abréviations**

- ▶ PC - TWA: Concentration admissible - Moyenne pondérée dans le temps
- ▶ PC - STEL: Concentration admissible - Limite d'exposition à court terme
- ▶ IARC: Centre international de recherche sur le cancer
- ▶ ACGIH: Conférence américaine des hygiénistes industriels gouvernementaux
- ▶ STEL: Limite d'exposition à court terme
- ▶ TEEL: Limite d'exposition d'urgence temporaire,
- ▶ IDLH: Concentrations immédiatement dangereuses pour la vie ou la santé
- ▶ ES: Norme d'exposition
- ▶ OSF: Facteur de sécurité contre les odeurs
- ▶ NOAEL: Niveau sans effet indésirable observé
- ▶ LOAEL: Niveau le plus bas d'effets indésirables observés
- ▶ TLV: valeur limite du seuil
- ▶ LOD: Limite de détection
- ▶ OTV: Valeur seuil de l'odeur
- ▶ BCF: Facteurs de bioconcentration
- ▶ BEI: Indice d'exposition biologique
- ▶ DNEL: Niveau sans effet dérivé
- ▶ PNEC: Concentration prédite sans effet
  
- ▶ AIIC: Inventaire australien des produits chimiques industriels
- ▶ DSL: Liste des substances domestiques
- ▶ NDSL: Liste des substances non domestiques
- ▶ IECSC: Inventaire des substances chimiques existantes en Chine
- ▶ EINECS: Inventaire Européen des Substances Chimiques Commerciales Existantes
- ▶ ELINCS: Liste Européenne des Substances Chimiques Notifiées
- ▶ NLP: Non plus des polymères
- ▶ ENCS: Inventaire des substances chimiques existantes et nouvelles
- ▶ KECI: Inventaire coréen des produits chimiques existants
- ▶ NZIoC: Inventaire des produits chimiques de la Nouvelle-Zélande
- ▶ PICCS: Inventaire philippin des produits et substances chimiques
- ▶ TSCA: loi sur le contrôle des substances toxiques
- ▶ TCSI: Inventaire des substances chimiques de Taïwan
- ▶ INSQ: Inventaire national des substances chimiques
- ▶ NCI: Inventaire national des produits chimiques
- ▶ FBEPH: Registre russe des substances chimiques et biologiques potentiellement dangereuses

Alimenté par AuthorITe, de Chemwatch.